
Adresse de la société populaire séant au Puy qui félicite la Convention pour la punition des représentants infidèles et conspirateurs, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire séant au Puy qui félicite la Convention pour la punition des représentants infidèles et conspirateurs, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 564;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40919_t1_0564_0000_6;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40919_t1_0564_0000_6)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

l'égalité. Depuis l'heureuse révolution qui régénère le peuple français, elle a sans-cessé prouvé l'étendue de son patriotisme par les effets les plus réels: elle vient d'en donner une nouvelle preuve. Le département lui annonça samedi au soir que l'armée de l'Ouest, après avoir éprouvé un échec à Laval, s'était retirée à Angers dans le plus grand dénuement d'habillement et d'équipement. Au même instant les membres de la Société se réunissent: 93 paires de souliers, 88 chemises, 9 habits, 5 vestes, 13 culottes, 35 paires de bas, 5 paires de guêtres, 3 pantalons, une paire de bottes et une paire de brodequins sont déposés sur l'autel de la patrie, et portés à Angers pendant la nuit.

« Elle saisit cette circonstance pour adresser à la Convention l'adresse ci-jointe (1), elle vous prie de la mettre sous ses yeux et de l'assurer que son dévouement pour la patrie est à toute épreuve: liberté, égalité ou la mort est sa devise.

« *Le président de la Société républicaine de Baugé.*

« FERRIÈRE. »

La Société populaire séant au Puy témoigne sa reconnaissance à la Convention de la fermeté qu'elle a montrée en livrant au glaive vengeur les représentants infidèles qui conspiraient la ruine du gouvernement populaire (2).

Suit la lettre de la Société populaire du Puy (3).

La Société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité séante au Puy, au Président de la Convention nationale.

« Le Puy, ce 16^e jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« L'inflexible Romain immola ses enfants au salut de la République.

« La Convention, aussi ferme que lui, livre au glaive vengeur des lois ces représentants infidèles qui ont eu l'audace de conspirer la ruine du gouvernement populaire: les Brissot, les Vergniaud, les Carra et complices ont déjà subi la peine due à leurs forfaits; l'exemple d'une aussi prompte justice a excité notre admiration et fait éclater notre joie. Nous nous empressons de vous transmettre notre tribut de reconnaissance. Puisse cet exemple frappant faire rentrer dans le néant tous les conspirateurs; puisse le reste impur du marais, demeuré captif sous les rochers de la Montagne, être bientôt terrassé par elle.

« Tels sont nos vœux, ils sont ceux de francs sans-culottes; que les annales de la Révolution conservent à jamais la mémoire de ce jour glorieux où la représentation nationale a, par sa fermeté, sauvé le vaisseau de la République.

« *LE VAIHER, président; BRESSON, secrétaire; RICHOUX; PITHIC, secrétaire.* »

Le district de Pontrioux écrit que huit jours après avoir fourni leur contingent dans un bataillon destiné à s'opposer aux rebelles de la Vendée, les citoyens de ce district ont, en 24 heures, levé et fait rendre à Saint-Brieuc 900 hommes, sur l'avis que le département leur donna que Laval était au pouvoir des ennemis et que le danger augmentait; ceux qui n'avaient que des fusils de chasse marchaient comme les autres avec le plus grand courage, et précédés de vivres.

Le 18 brumaire, le département écrivit que les rebelles menaçaient Dinan; aussitôt tout le monde s'est levé en masse, et il est parti plus de 4,000 hommes approvisionnés pour quinze jours. Ce district a fourni à peu près 8,000 hommes pour la défense de la République, tant sur terre que sur mer; aussi n'y reste-t-il plus que des vieillards et des enfants. Les femmes s'offrent pour monter la garde.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs et procureur syndic du district de Pontrioux (2).

Les administrateurs et procureur syndic du district de Pontrioux, à la Convention nationale.

« Pontrioux, département des Côtes-du-Nord, le 16^e jour du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Le district de Pontrioux a toujours été un des premiers à fournir son contingent dans les différentes forces parties pour aller, tant aux frontières qu'à la Vendée, combattre les ennemis de notre liberté. Nous devons à nos concitoyens de vous instruire que huit jours après avoir fourni notre contingent dans un bataillon destiné à s'opposer à l'entrée des rebelles de la Vendée sur notre territoire, nous avons, en 24 heures, levé et fait rendre à Saint-Brieuc, neuf cents hommes, sur l'avis que le département nous donna, il y a huit jours, que Laval était au pouvoir des ennemis, et que le danger augmentait. Nous n'avons pu armer tous ces hommes de fusils de calibre, parce que nous n'en avons que peu, mais ceux qui n'avaient que des fusils de chasse, comme les autres, marchaient animés du plus grand désir de mesurer leurs forces avec celles de nos ennemis.

« Craignant la disette de vivres, nous fîmes partir en avant 250 quintaux tant blé que farine de froment, et, comme en cet endroit de 1,300 âmes nous n'avions point de farines à notre disposition, l'habitant s'empressa d'en fournir, et le pauvre qui n'avait qu'un demi-boisseau venait l'offrir pour la nourriture de ceux qui partaient.

« En un mot, citoyens représentants, nous devons à nos concitoyens de vous assurer qu'il n'est point de district plus disposé à faire des sacrifices et à verser son sang pour le maintien de la République, une et indivisible.

« Poussez à bout votre sublime ouvrage,

(1) Cette pièce n'était pas jointe à la lettre.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 4.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 4.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.